

Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant : 10 grands principes pour grandir en toute confiance

Principe n°10 : "J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents"

Le 26 février la PMI proposait aux assistantes maternelles une soirée thématique sur la mort inattendu du nourrisson et le bébé secoué en présence d'une infirmière puéricultrice du Centre Hospitalier Universitaire de Saint Etienne Nord au SIPG.

La **Mort Inattendue du Nourrisson** (MIN) désigne le décès soudain d'un nourrisson (0-2ans) sans signe avant-coureur et sans que la cause soit clairement identifiée.

Selon les experts, la mort subite du nourrisson peut être évitée si les règles de couchage des nourrissons sont correctement appliquées.

(Re)découvrons ces gestes simples pour protéger les nouveau-nés.

Les règles d'or d'un couchage sécurisé :

- Toujours sur le dos pour dormir
- Dans un lit à barreaux,
- Sur un matelas bien ferme, dans une turbulette de taille adaptée,
- Sans oreiller, ni couette, ni couverture, ni tour de lit, ni peluches.
- Si possible dans la chambre des parents
- Sans tabac, ni avant ni après la naissance
- Température ambiante 18-20°C (Si la température est supérieure à 20°C, Il faut habiller l'enfant, selon la saison et la température de la pièce. Un simple body peut suffire pour dormir en été)
- Une turbulette ou un drap housse de la maison peut faire le lien et remplacer le doudou.



Le **syndrome du bébé secoué** désigne un traumatisme crânien non accidentel, entraînant des lésions du cerveau. Il survient lorsque l'on secoue violemment un bébé ou un nourrisson. Les secousses subies sont produites, le plus souvent, par la saisie de l'enfant par le thorax ou par les bras.

Ce drame arrive en général lorsque la personne qui s'occupe de l'enfant est exaspérée par ses pleurs. Gardez toujours votre calme et n'hésitez pas à vous faire aider pour ne pas être tenté de secouer votre bébé. Un bébé en bonne santé peut pleurer 2 à 3 heures par jour pour diverses raisons : faim, couche humide, position inconfortable, besoin d'un câlin, ennui, fatigue, etc.

Si vous êtes assuré que votre bébé n'a aucun problème particulier, pourtant, il pleure encore.

Gardez votre calme et prenez conscience de vos sentiments : êtes-vous contrarié, frustré, en colère, énervé ? Êtes-vous au bout de vos forces ? Si c'est le cas, prenez quelques instants pour vous calmer et vous reposer.

Si vous n'en pouvez plus, arrêtez-vous ! Couchez votre enfant bien en sécurité sur le dos, dans son lit. Quittez la chambre pour quelques minutes et fermez la porte de la pièce.

Si besoin, parlez de vive voix ou par téléphone à un ami, à un membre de votre famille, à un voisin ou à une autre personne en qui vous avez confiance, pour obtenir un soutien.

Si toutefois vous avez l'impression que vous pourriez secouer votre bébé dans les instants qui viennent, demandez de l'aide en appelant le **119, numéro national dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être**, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

<https://www.has-sante.fr>
<https://naitre-et-vivre.org>

Le coin des assistantes maternelles...

Formation continue

Dans le cadre du droit à la formation continue et suite aux demandes des assistants maternels, le Relais propose plusieurs formations pour l'année 2026/2027.

Parmi celles-ci, la formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST),
à renouveler tous les deux ans

 **Pensez à vérifier la validité de votre certification.**

Analyse de la pratique

L'analyse de la pratique (APP) est un temps d'échange entre assistantes maternelles autour de situations professionnelles vécues. Chacune peut partager son expérience, ses questions ou ses difficultés. Ces rencontres permettent de mieux comprendre son quotidien professionnel, de prendre du recul et de trouver du sens à sa pratique.

L'APP se déroule sur plusieurs séances et est animée par une psychologue.

Si vous souhaitez participer à une formation ou à l'analyse de la pratique, merci de vous préinscrire par retour du bulletin d'inscription joint.

Le coin des parents...

Avenant au contrat

En cas de modification du contrat (horaires, jours d'accueil, nombre d'heures, rémunération, etc.) doit faire l'objet d'un avenant écrit, daté et signé par les deux parties (parent employeur et assistante maternelle).

Vous pouvez trouver un modèle d'avenant sur le site de l'URSAAF à l'adresse suivante :

<https://www.cesu.urssaf.fr/info/files/pdf/Avenant-contrat-travail-Cesu-Pajemploi.pdf>



Infos pour tous ...

Sécurité routière : Les bons réflexes

La norme R129 (i-Size) améliore la protection des enfants :

- sièges choisis selon la taille (et non plus le poids),
- installation dos à la route jusqu'à au moins 15 mois (83 cm),
- fixation Isofix, plus sûre et facile à installer.

Les anciens sièges (norme R44) ne sont plus vendus depuis septembre 2024, mais restent autorisés s'ils sont en bon état.

Il faut toujours se référer au manuel du véhicule pour savoir si l'installation d'un siège auto ou d'un cosy est autorisée en 3^e rangée. C'est le constructeur qui précise les places compatibles et les conditions de sécurité.

Attention aux sièges d'occasion : évitez ceux dont vous ne connaissez pas l'historique (choc, usure...). La sécurité de l'enfant passe avant tout !



<https://www.securite-routiere.gouv.fr>



Prochainement ...



SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

"Le petit royaume"

Conte musical pour les tous petits

Judi 12 Novembre 2026

Horaire au choix : 9h15 ou 10h15

La Loge du Trève à Farnay

Spectacle réservé aux assistantes maternelles et aux enfants qu'elles accueillent.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE



CONFERENCE

Le sommeil de l'enfance

Pour aborder les fondamentaux du sommeil

Animée par ma petite framboise

Judi 19 Novembre

19h30 - 21h30

Salle de Buire

Place Lanet 42152 L'Horme

INSCRIPTION OBLIGATOIRE



Les recettes préférées des Assistantes Maternelles

Les artichauts farcis de Joséphine

Ingrédients :

4 gros artichauts

60ml (1/4 tasse) de chapelure de pain

Persil Haché

1 gousse d'ail rapée

60 ml (1/4 tasse) de parmesan râpé

25 gr de fromage pecorino

Dés de jambon (facultatif)

Huile d'olive

Sel et poivre

Préparation :

1. Nettoyer les artichauts en éliminant les premières feuilles dures et les pointes. Avec la main, les rouler délicatement sur une surface dure, pour les ouvrir.

2. Dans un bol, mélanger le parmesan, l'ail râpé, la chapelure et le persil haché. Couper le pecorino en petits cubes. Remplir les artichauts du mélange, morceaux de pecorino et dés de jambon.

3. Placer les artichauts dans une casserole. Ajouter de l'eau jusqu'à ce que le niveau arrive à la moitié de la hauteur des artichauts. Porter à ébullition, arroser d'un filet d'huile d'olive et assaisonner généreusement

CONSEIL DE MAISON

6 octobre 2026 de 19h15-21h

SIPG - ZAC de Bourdon - Saint-Chamond

Temps d'échange entre les animatrices et les assistantes maternelles des 3 antennes du RPE du SIPG afin de faire remonter vos envies et vos idées pour la vie du relais



LES PERMANENCES des antennes du RELAIS PETITE ENFANCE, de préférence sur rendez-vous

Les matinées sont consacrées aux temps collectifs

Les animatrices restent joignables dans la semaine: n'hésitez pas à leur adresser un mail ou à laisser un message sur le répondeur.

Antenne Rive de Gier
Les Mercredis au Relais de Rive de Gier
8h30 - 12h / 13h30 - 18h30

Les Jeudis en mairie de St Martin la Plaine
13h30 - 16h30

Antenne St Paul en Jarez

Les 1er et 3ème Jeudis du mois à la Mairie de Saint-Paul-en-Jarez
13h - 17h30

Les 2ème et 4ème Jeudis du mois à la maison de la famille et de l'enfance à L'Horme
14h - 17h30

Les 1er et 3ème Vendredis du mois à la Maison de l'enfance à La Grand Croix
13h - 16h
(hors vacances scolaires)

Antenne Genilac
Les Mardis au Relais de Genilac
Mairie de la Cula
13h - 18h30



EDITO

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai le plaisir de vous présenter le bulletin de la rentrée 2026, préparé avec soin par les animatrices du Relais Petite Enfance avant la pause estivale. Ce nouveau numéro rassemble des informations, des conseils et des rendez-vous qui accompagneront, je l'espère, les assistants maternels comme les parents tout au long des prochains mois.

En ouverture, nous avons souhaité mettre en lumière le principe n°10 de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant. Celui-ci rappelle l'importance d'un accompagnement adapté aux tout-petits, fondé sur la bienveillance, ainsi que la nécessité, pour les professionnels de la petite enfance, de poursuivre leur formation tout au long de leur parcours. Cette démarche est essentielle pour garantir un accueil de qualité et renforcer la relation de confiance avec les familles.

Vous retrouverez également un retour sur la soirée thématique organisée le 26 février dernier à la Maison du Gier par les services de la PMI, consacrée à la mort inattendue du nourrisson et au syndrome du bébé secoué. Malgré la sensibilité de ces sujets, cette rencontre a suscité un réel intérêt. Il nous a semblé important d'en partager les principaux enseignements afin de sensibiliser chacun aux bons gestes de prévention et de contribuer à la protection des tout-petits.

La troisième page est consacrée à la formation continue des assistants maternels, en parfaite cohérence avec les principes évoqués précédemment. Le programme 2026-2027 abordera des thématiques essentielles telles que le sommeil de l'enfant, les contes et histoires, l'accompagnement des situations complexes avec les enfants et leurs familles, ou encore la prévention de la maltraitance et la protection de l'enfance. J'encourage vivement les professionnels à profiter de ces formations, véritables opportunités d'enrichir leurs pratiques et de développer leurs compétences.

Comme chaque année, vous trouverez également les fiches d'inscription accompagnées d'un document présentant en détail les formations proposées et leurs objectifs.

Bulletin septembre, octobre, novembre et décembre 2026

Les parents ne sont pas oubliés. Un focus est consacré aux avenants aux contrats conclus avec les assistants maternels. Ces documents, parfois perçus comme une simple formalité, sont pourtant indispensables pour sécuriser la relation entre les parties. Les animatrices du Relais Petite Enfance restent naturellement à votre disposition pour vous accompagner et répondre à vos interrogations.

Parce que la sécurité des enfants demeure une priorité, un rappel des principales règles de sécurité routière est également proposé, notamment à une période où les déplacements sont plus nombreux.

Enfin, vous découvrirez les temps forts du second semestre 2026 proposés par le Relais Petite Enfance :

- un spectacle de fin d'année organisé dans le cadre de l'action du Conseil départemental de la Loire « De ville en villages », à destination des enfants accueillis par les assistants maternels ;
- une conférence consacrée au sommeil du jeune enfant, une thématique qui concerne aussi bien les familles que les professionnels ;
- une réunion d'échanges avec les assistants maternels au mois d'octobre afin de recueillir leurs attentes, leurs préoccupations et les sujets qu'ils souhaitent voir abordés dans les prochains mois.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce bulletin, riche d'informations utiles et de projets à partager ensemble. Au plaisir de vous retrouver très prochainement à l'occasion des différentes actions proposées par le Relais Petite Enfance.

Très bel été à toutes et à tous.

Audrey BERTHEAS

Vice-présidente du S.I.P.G.

en charge de la Petite Enfance
Maire de L'Horme



Les antennes du Relais

Antenne de Rive-de-Gier

Place du Général Valluy

42800 RIVE-DE-GIER

☎ 06.81.12.38.20 - 04.77.52.22.38

@ relaispe.antennerdg@paysdugier.org

Antenne de St-Paul-en-Jarez

34 rue de la république

42740 ST-PAUL-EN-JAREZ

☎ 06.81.10.12.41

@ relaispe.antennespj@paysdugier.org

Antenne de Genilac

Mairie de la Cula

42800 GENILAC

☎ 06.23.75.42.19

@ relaispe.antenneg@paysdugier.org

